

---

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Ligny-en-Brionnais, salle des fêtes, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 15 mai 2025  
Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 26 – Votants : 31

Etaient présents : M. Charles VERNAY – M. Georges MATHIEU – M. François GRAS – Mme Agnès DURIX – M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Rachel BESANCON – Mme Sylvia DARSAT – Mme Karine VARGOZ – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Jacky PERRET – Mme Christelle DIOT – M. Bernard PATTEEUW – Mme Dominique DEVILLARD – M. René SARROCA – M. Alain DESCHAMPS – M. Guy MAMESSIER – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – Mme Marie-Ange PONCET – Mme Patricia MOMMESSIN

Absents excusés : Mme Marie-Hélène DESCOS VERGUIN (pouvoir donnée à C. VERNAY) – M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à G. MATHIEU) – M. Gérard PEGON (pouvoir donné à H. VIZIER) – M. Guillaume BUISSON – Mme Laurène KAMINSKI – M. Michel LACHEZE (pouvoir donné à M-A. PONCET) – M. Vincent DELORME (pouvoir donné à F. ANTARIEU).

Secrétaire de séance : Mme Rachel BESANCON.

---

Le Président ouvre la séance et remercie les délégués pour leur présence.

Le Président procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme Rachel BESANCON est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

F. ANTARIEU prend la parole pour adresser un soutien communautaire à Annette JANIN secrétaire de Mairie de SEMUR, suite au décès de son fils.

---

### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/05/2025 :

Présentation de la fête de l'engagement du 14 juin, par Aurélie GOUY
Installation d'un nouveau délégué communautaire
Adoption du PV du conseil communautaire du 07/04/2025
Recours gracieux MRAE, modification n°1 du PLUI

DM budget maison accueil
Marché de maîtrise d'œuvre projet touristique au marché
Convention avec le Conseil Départemental 71 pour aide au fonctionnement ACI 2025
Dépôt d'un dossier aide à l'investissement SIAE 2025 (Conseil départemental 71)
Candidature de la CCSB au portage de l'animation du site Natura 2000 Vallée de la Belaine
Marché pour l'accompagnement à la mise œuvre de la consultation pour les marchés de collecte des déchets
RPQS service collecte des déchets 2024
Décisions du président
Questions diverses

## LISTE DES DELIBERATIONS VOTEES LE LUNDI 26 MAI 2025

Numéro délibération	Libellé des délibérations	Vote
2025-42	Installation d'un nouveau délégué communautaire	Unanimité
2025-43	Adoption du procès-verbal de la réunion du 07 avril 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-44	Recours gracieux contre l'avis conforme de la MRAE, modification n°1 du PLUI	Adoptée à l'unanimité
2025-45	DM01 budget maison accueil	Adoptée à l'unanimité
2025-46	Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre du projet touristique au marché de Saint Christophe en Brionnais	Adoptée à l'unanimité
2025-47	Convention avec le Conseil Départemental 71 pour l'aide au fonctionnement ACI 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-48	Dépôt d'un dossier d'aide à l'investissement SIAE année 2025 (Conseil départemental 71)	Adoptée à l'unanimité
2025-49	Candidature de la CCSB au portage de l'animation du site Natura 2000 Vallée de la Belaine	Adoptée à l'unanimité
2025-50	Autorisation de signature du marché pour un accompagnement à la mise en œuvre d'une consultation commune aux Communautés de communes de Marcigny et Semur-en-Brionnais pour les marchés de collecte des déchets	Adoptée à l'unanimité
2025-51	Adoption du RPQS service collecte des déchets 2024	Adoptée à l'unanimité

### Présentation de la fête de l'engagement du 14 juin, par Aurélie GOUY

Aurélie GOUY, chargée de coopération CTG, présente au Conseil la journée de la fête de l'engagement qui aura lieu le samedi 14 juin à Saint Christophe en Brionnais, de 10h à 17h.

Cet évènement est organisé dans le cadre de la CTG et a été retenu par la MSA dans le cadre des appels à projets Grandir en Milieu Rural. Ce sera le point d'orgue de tout le travail mené au cours de l'année scolaire avec les jeunes autour de la citoyenneté et l'engagement.

Il fédèrera 17 partenaires intervenant auprès des habitants (toutes catégories d'âges confondues) des 26 communes des deux intercommunalités. Plusieurs lieux d'animations sont prévus dans le bourg de Saint Christophe : salle des fêtes (gratiféria ABISE), hall vendeur haut du marché (stands de partenaires sur les thématiques de prévention, sensibilisation, animations diverses, ...), salle du bas du bâtiment administratif du marché (studios de 3 radios), ring du cadran (culture - théâtre), Mairie (présence d'élus

pour une présentation du rôle de l' élu). Un fil conducteur entre tous ces lieux : les passions. Plusieurs jeunes seront d'ailleurs présents pour faire partager leurs passions. Aurélie souligne aussi une très bonne implication des jeunes de la mission locale dans la distribution de tracts, affiches pour annoncer l'évènement.

Un appel est lancé aux élus (maires ou conseillers municipaux) pour être présents et échanger avec le public sur le rôle d'un élu – ceux intéressés doivent se rapprocher de B. PATTEEUW. La Mairie accueillera aussi un mur d'expression dans le cadre de la démarche Territoires d'Engagement.

Aurélie GOUY présente aussi une autre action prévue pour les jeunes de 10 à 13 ans, : un voyage citoyen à Paris les 21 et 22 octobre, pour découvrir l'Assemblée Nationale et le Sénat. 36 places disponibles et les inscriptions se font auprès de l'ALSH de Marcigny (déjà 22 inscrits à ce jour). Si des élus souhaitent participer, ils doivent se manifester auprès d'Aurélie. Le flyer de présentation de ce projet sera envoyé aux communes afin qu'elles puissent le diffuser notamment aux élèves de 6<sup>ème</sup> qui ne sont pas scolarisés au collège de Marcigny.

Maryse POPELIN remercie Aurélie pour son travail depuis 3 ans et pour la journée qui s'annonce. Elle tient à souligner l'importance des aides de la MSA dans toutes les actions menées depuis 3 ans auprès des jeunes. Ces financements, importants, ont permis de faire énormément d'actions.

### **Installation d'un nouveau délégué communautaire**

M. Jean-François BUISSON, troisième adjoint au Maire de Semur-en-Brionnais, a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et de conseiller communautaire. Le conseil municipal de Semur-en-Brionnais du 14 avril 2025 a élu un nouvel adjoint, qui a pris place au dernier rang des adjoints. Ceux en place remontent donc d'un rang dans l'ordre du tableau. Mme Marie-Ange PONCET, jusque-là 4<sup>ème</sup> adjointe, passe donc 3<sup>ème</sup> adjointe. Compte tenu du nombre de délégués titulaires de Semur-en-Brionnais au sein du Conseil communautaire et dans l'ordre du tableau, Mme Marie-Ange PONCET devient conseiller communautaire titulaire.

Il est procédé à son installation au sein du Conseil communautaire. Le Président lui souhaite la bienvenue.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 avril 2025**

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Recours gracieux contre l'avis conforme de la MRAE, modification n°1 du PLUI**

Dans son avis rendu le 08 avril, la MRAE demande de réaliser une évaluation environnementale du projet de modification n°1 du PLUI. Elle estime nécessaire d'apporter des justifications sur des points modifiés et faire des études sur d'autres. Elle pointe des incidences possibles à l'environnement liées, notamment, aux créations des STECAL, aux capacités d'assainissement, aux nouveaux emplacements réservés. Cette décision empêche la tenue de l'enquête publique, prévue en mai.

Après examen des motivations de cet avis avec LATITUDE et le cabinet d'avocat, le Bureau communautaire est favorable à formuler un recours gracieux. F. ANTARIEU indique que, dans son recours, la Communauté de communes a apporté beaucoup d'explications complémentaires pour justifier chaque STECAL et montrer qu'ils n'impactent pas l'environnement. De plus, le STECAL envisagé pour la construction d'une salle de spectacle au château La Tour à Varenne L'Arconce sera retiré. Ce projet posait problème à la MRAE. Après un nouvel échange avec le propriétaire, il s'avère qu'il n'est pas encore très abouti. D'un commun accord avec lui, la décision de le sortir de la modification a donc été prise.

Le Président indique que la MRAE a 2 mois pour se prononcer sur le recours. Elle peut inverser sa décision ou la confirmer et, dans ce cas, il faudra faire les études demandées. En attendant, c'est extrêmement pénalisant aussi bien pour des particuliers, des entreprises, que les collectivités. Il regrette que ce sont les collectivités les plus vertueuses qu'on « embête » et tient à rappeler que la Communautés de communes de Semur a été la première à se doter d'un PLUI dès 2020.

Suite aux échanges, le Conseil approuve, à l'unanimité, le dépôt d'un recours gracieux auprès du Président de la MRAE Bourgogne Franche Comté, suite à son avis rendu le 08/04/2025 sur le projet de modification 1 du PLUI.

### DM01 budget maison accueil

Isabelle ODIN présente la décision modificative nécessaire au budget annexe maison accueil pour faire les ajustements de crédits suite à la modification du taux du livret A (moins d'intérêt remboursés mais plus de capital remboursé).

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Code	Article	Libellé	Crédits ouverts 2025	DM
<b>O40</b>		<b>Opérations d'ordres de transfert entre section</b>		
	13916	Autres établissement publics (amort.subv CAF)	2 650,00	
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre O40</b>	<b>2 650,00</b>	
<b>16</b>		<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	1641	Emprunts en euros		
		OPERATIONS FINANCIERES	24 691,84	+400,00
	165	Dépôts et cautionnements reçus		
		OPERATIONS FINANCIERES ( <i>Caution sortie</i> )	3 800,00	
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 16</b>	<b>28 491,84</b>	
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>		
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense		
	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	75 210,80	-400,00
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 21</b>	<b>75 210,80</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>106 352,64</b>	<b>0,00</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Code	Article	Libellé	Crédits ouverts 2025	DM
<b>011</b>		<b>Charges à caractère général</b>		
	60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	
	615221	Bâtiments publics	33 297,67	-79,43
	63512	Taxes foncières	6 000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 011</b>	<b>43 297,67</b>	
<b>042</b>		<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		
	6811	Dotations aux amortissements	32 605,26	
	6817	Provisions	10 000,00	-10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 042</b>	<b>42 605,26</b>	
<b>65</b>		<b>Autres charges de gestion courante</b>		
	65888	Charges diverses de la gestion courante ( <i>régul.charges annuelles</i> )	700,00	
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 65</b>	<b>700,00</b>	
<b>66</b>		<b>Charges financières</b>		
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 175,26	
	66112	Intérêts - rattachement des ICNE	-421,67	+79,43
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 66</b>	<b>6 753,59</b>	
	6817	Provisions		+10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 68</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 356,52</b>	<b>0,00</b>

A l'unanimité, Le Conseil communautaire approuve cette décision modificative. Il donne également délégation au Président pour procéder, pour le budget annexe « maison accueil », à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement ou

de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sans modifier le montant global des sections.

### **Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre du projet touristique au marché de Saint Christophe en Brionnais**

Le Président informe le Conseil du début des réunions de travail avec FABRIQUES pour avancer sur le projet architectural du futur bâtiment. 3 réunions de travail sont prévues jusqu'à fin juillet, afin de pouvoir tenir le délai de la Région (dépôt du dossier avant la fin de cette année).

Le cabinet a transmis l'estimation de ses honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre (missions de base et complémentaires). A ce stade, les travaux du projet sont estimés à 1 020 075 € et les honoraires pour l'ensemble des cocontractants (y compris le cabinet de scénographie) sont de 153 968,32 € HT, soit 15% de l'opération. A cela s'ajoutent 2 missions complémentaires pour un montant de 4 400 € HT. Le montant total s'élève donc à 158 368,32 €. Il est rappelé que, suite au concours, ce marché est conclu sans publicité ni mise en concurrence.

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la proposition d'honoraires du cabinet FABRIQUES pour l'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre du projet de modernisation qualitative de l'accueil et aménagement d'un centre d'interprétation « Charolais Brionnais, bocage de l'élevage bovin », pour un montant total de 158 368,32 € HT. Il autorise le Président à signer ce marché.

Le Président indique que le projet a été présenté à André ACCARY la semaine dernière. Il l'a trouvé très intéressant. La Communauté de communes veillera à ce que le futur lieu de découvertes soit complémentaire à la Maison du Charolais. Elle a également demandé à A. ACCARY que l'appel à projet structurant 2027 du Conseil Départemental pour le Pays Charolais Brionnais lui soit accordé. C'est envisageable, vu que les travaux sont prévus entre 2026 et 2027.

Les autres financements visés sont la DETR (dépôt d'un dossier en 2026) et les crédits Région TEA. Le Président rappelle que 250 000 € sont déjà affectés sur l'axe 5 de ce contrat. La Communauté de communes a sollicité le PETR pour qu'il lui attribue aussi la réserve financière non affectée. Le Président du Pays a répondu qu'il est favorable à cette demande et qu'il la soumettra aux élus lors des prochaines réunions du Bureau et du Conseil Syndical du Pays.

François de BELIZAL souhaite que le Vice-président au tourisme de la Région puisse être invité à une prochaine réunion de travail au regard du financement TEA mobilisable. D. CORDEIRO est d'accord ; c'est une bonne idée.

### **Convention avec le Conseil Départemental 71 pour l'aide au fonctionnement ACI 2025**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la convention avec le Conseil départemental de Saône-et-Loire pour l'aide au fonctionnement ACI – année 2025.

### **Dépôt d'un dossier aide à investissement SIAE CD71**

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le dépôt d'un dossier de subvention auprès du Conseil départemental de Saône-et-Loire pour une aide à l'investissement des SIAE, pour 2025. La demande porte sur des travaux intérieurs et extérieurs d'un montant total de 10 759 € HT, avec une subvention possible de 2 690 € (soit 25%).

Le Président indique que des entretiens de renouvellement ont eu lieu avec 4 agents en fin de contrat. Il a été décidé de prolonger leurs contrats pour 4 mois de plus. Certains ont des projets et sortiront peut-être avant cette échéance. Il tient aussi à souligner la très grande solidarité entre les agents de l'équipe ainsi que la qualité des missions assurées par l'ACI, tant pour la CC que les communes. Les

dernières réalisations sont remarquables. Cela permet aux agents de monter en compétence ; c'est impressionnant de constater comment certains se transforment le temps de leur passage au sein du chantier d'insertion.

### **Candidature de la Communauté de communes au portage de l'animation du site Natura 2000 Vallée de la Belaine**

Après l'approbation du DOCOB, la Région recherche un porteur de l'animation de ce site. Elle évalue cette mission à 1 mi-temps sur l'année. 3 options sont possibles : la région porte l'animation directement. La CCSB porte l'animation directement ou la CCSB la confie à une structure extérieure.

Le président estime qu'il est préférable que le portage soit assuré par la Communauté de communes. Cela permettrait de maîtriser les choses. Après, il faut voir comment on s'organise : soit en interne, soit en externe. Il indique que cette animation est une mission un peu technique, au contact des agriculteurs. Si la Communauté de communes envisage de recruter, la Région a transmis une fiche type de poste d'animateur Natura 2000.

Isabelle LAGOUTTE demande si cette animation concerne seulement le site de vallée de la Belaine ? François de BELIZAL lui répond que c'est le cas. Elle ne concerne pas la zone Natura 2000 de la vallée de la Loire, où c'est le CEN Allier qui est en charge de l'animation.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la candidature de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais au portage de l'animation du site Natura 2000 de la vallée de la Belaine pour une durée de 3 ans.

### **Autorisation de signature du marché pour un accompagnement à la mise en œuvre d'une consultation commune aux Communautés de communes de Marcigny et Semur-en-Brionnais pour les marchés de collecte des déchets**

Suite à l'appel d'offres, 4 offres ont été reçues et analysées. Le choix de la CAO s'est porté sur l'offre d'AWIPLAN, le cabinet qui est intervenu il y a 4 ans pour les marchés précédents. AWIPLAN s'associe de nouveau avec Maître DUMAS pour sécuriser la partie juridique de la mission. Ce Bureau d'études propose également de rencontrer le SMEVOM pour cadrer les futures organisations des collectes, au regard des perspectives d'évolution dans les exutoires. Ces travaux préparatoires permettront de cadrer les prochains marchés et notamment ceux sur la collecte sélective (en PAV ou porte à porte).

Le Conseil communautaire prend acte de la décision de la CAO du groupement de commandes d'attribuer à la société AWIPLAN (siège social : 30, avenue du général Leclerc / 10200 BAR-SUR-AUBE), le marché pour la préparation et la mise en œuvre d'une consultation marché public pour les prochains marchés de collecte des déchets des Communautés de communes de Marcigny et Semur-en-Brionnais. Le montant de la mission est de 18 960 € HT.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Président à signer le marché.

### **Adoption du RPQS service collecte des déchets 2024**

A l'unanimité, le Conseil communautaire émet un avis favorable sur le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais. Le président tient à remercier Valérie pour la qualité du document, toujours très complet.

### **Décisions du président**

Communication des décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 07/04/2025.

## Questions diverses :

- Démarche « Si on parlait Brionnais ? » (Territoires Engagement) : le président rappelle les objectifs de cette nouvelle action : travailler ensemble à l'échelle des 3 intercommunalités du Brionnais à la valorisation touristique et culturelle de ce territoire, améliorer la structuration de l'action touristique en local, disposer d'outils plus professionnels de valorisation et de communication pour améliorer l'expérience de découverte du Brionnais. Le lancement officiel est prévu le 10 juin prochain au Domaine de Noyer, lors d'une soirée événement organisée autour de 2 interventions de conférenciers, d'une présentation de la démarche et d'un premier temps de travail pour recueillir les perceptions des participants. Cette démarche est ouverte aux élus, aux acteurs du tourisme et de la culture, aux habitants qui ont envie de s'impliquer. Différents temps de rencontre et de travail sont prévus jusqu'à la fin de l'année.
- Pacte territorial France Rénov Habitat 71 : fin 2024, la Communauté de communes a donné un accord de principe au Conseil départemental pour intégrer le nouveau pacte territorial France Rénov, porté par Habitat71. Mais, suite aux derniers échanges, le Président trouve l'offre d'accompagnement peu claire et peu en phase avec les besoins, notamment pour les permanences organisées dans les territoires. Habitat 71 n'assure pas non plus de mission de montage de dossier. Il s'est donc interrogé sur la possibilité de porter un service d'accompagnement à l'échelle du Brionnais afin de compléter l'offre Habitat 71 dans les champs non couverts. La solution serait de mobiliser France Services et faire en sorte que les agents soient formés au conseil architectural en urbanisme, afin de disposer de réflexes d'orientation vers le CAUE ou le Pays en cas de besoin. Il faut être toutefois vigilants, car il y a un risque que France Service se transforme en pôle habitat, face à la demande. L'objectif de France Services n'est pas de faire que du conseil habitat. Les personnes sont très demandeuses face à la complexité de la plateforme ANAH. Au final, cela apparaît compliqué car les Communautés de communes de Marcigny et Brionnais Sud Bourgogne souhaitent confirmer leur engagement dans le pacte.

---

## Actualités des commissions

### Commission Action sociale :

- L'AG d'ABISE s'est déroulée vendredi dernier. Le bilan 2024 est plus que positif. Maryse POPELIN estime que c'est précieux d'avoir cette structure sur le territoire. Il est important de l'accompagner et de la soutenir dans ses actions et projets. C'est dans cet objectif que la réhabilitation de la Gendarmerie a été pensée. Les travaux devraient être terminés pour fin juillet (même si beaucoup de choses restent encore à finir), afin qu'ABISE puisse occuper les lieux à la rentrée normalement.
- Les nouveaux locaux du RPE à Iguerande seront terminés fin juin. Là aussi, ABISE pourra les utiliser à partir de septembre.
- 2 nouveaux agents sont arrivés à France Services. D. CORDEIRO se dit très confiant dans leurs capacités et dans le futur rendu du service.
- Locaux de l'ALSH :
  - o M. POPELIN rapporte au Conseil que la PMI a donné des avis négatifs au transfert de l'ALSH à la Gendarmerie (les mercredis) et à Fleury (pendant les petites vacances scolaires). Cette réorganisation doit donc être abandonnée. En l'état, la poursuite du service passe par son maintien dans les locaux de l'école de Semur.
  - o François ANTARIEU s'y refuse. Il rappelle que l'école a fermé en 2022, et que, depuis, la commune continue à assumer les coûts de fonctionnement du bâtiment. Jusqu'à maintenant, il accueille d'autres services : garderie, réunions d'associations, .... En septembre, la garderie fermera et les associations seront accueillies dans d'autres locaux. Le bâtiment sera donc utilisé seulement par l'ALSH. Or, la commune doit faire

- face au renouvellement de son contrat de gaz. Les tarifs d'abonnement et de consommation du nouveau contrat seront nettement plus défavorables et les coûts passeraient de 10 000 à 16 000 € par an. Ce sera compliqué pour la commune d'absorber cette hausse. F. ANTARIEU rappelle aussi qu'il a averti l'association de cette situation depuis plusieurs mois, afin de lui laisser le temps de trouver une solution. Rien ne bouge. Il estime qu'une école qui a une classe libre est la meilleure solution pour accueillir l'ALSH, comme ce qui se faisait à Semur jusqu'à la fermeture de l'école.
- Pour D. CORDEIRO, il faut se demander quelle offre on veut pour les enfants et les familles et comment on peut l'offrir, sans forcément envisager à chaque fois que tout soit supporté par la Communauté de communes. Pour lui, les communes peuvent aussi prendre en charge les coûts de fonctionnement de ces services à portée communautaires assurés par des associations. Semur l'a fait jusqu'à maintenant. Iguerande le fait pour le RPE notamment. Il faut donc se poser la question suivante : est-ce qu'on est prêt à ne plus avoir ce service chez nous ? Il pense que non. Au contraire, c'est un service qui concerne tout le monde. Il faut donc arriver à trouver une solution collective à ce problème de locaux. Il lui semble judicieux d'accueillir un ALSH dans une école où des locaux sont libres.
  - I. LAGOUTTE fait observer qu'une classe va fermer à Saint Christophe, une commune assez centrale dans la Communauté de communes. F. ANTARIEU reprend cette idée. Tout s'étudie. Il redit que la commune de Semur n'a pas vocation à accueillir éternellement l'ALSH et à tout prix. Cette hausse du gaz, c'est une hausse de 10% de la fiscalité. Il s'y refuse. Ces futurs coûts ne sont pas tenables alors qu'accueillir l'ALSH dans un site déjà en fonctionnement, cela ne va pas générer un surcoût très important. Il réaffirme également que cette décision ne remet pas en cause les autres soutiens accordés par la commune à ABISE : gratuité des mises à disposition de la salle des fêtes. Il regrette que rien ne se soit passé depuis qu'il a alerté ABISE de cette situation.
  - D. CORDEIRO estime que les communes doivent accepter ces prises en charge. Un gymnase, une médiathèque, ce sont aussi des coûts très élevés et qui sont d'un tout autre ordre de grandeur. Si F. ANTARIEU en convient, il estime qu'il faut aussi regarder les fréquentations et le coût que ça représente par enfant. Est-ce bien raisonnable ?
  - Maryse POPELIN lui répond qu'il faut réfléchir à ce qu'on veut. Détricoter les activités au sein d'ABISE n'est pas viable par rapport aux personnels et par rapport à ce qu'on veut pour le territoire. On veut attirer des habitants, mais si on ne peut pas leur proposer des services, ils vont finir par partir ailleurs. Si on ne s'en donne pas les moyens, ça peut très vite devenir compliqué. Dans plusieurs territoires, le modèle associatif a disparu. Ici ce n'est pas le cas, ABISE est solide ; il y a les effectifs, les outils, les personnels. C'est une chance, il faut la garder.
  - D. CORDEIRO demande si l'option de Saint Christophe peut s'étudier. R. SARROCA (président du SIVOS) répond que le fonctionnement du groupe scolaire (électricité, chauffage, entretien des locaux, ...) est assumé par le SIVOS, qui est financé par des participations des communes, par enfant scolarisé. Aujourd'hui, le fonctionnement est optimisé pendant le week-end et les vacances scolaires. Il tient à dire que, cette année, le SIVOS voulait augmenter la participation par enfant scolarisé. Les communes ont refusé. Il précise que le budget du SIVOS pour le chauffage c'est déjà 9 000 €/an.
  - Afin de clore les débats, il est convenu qu'une commission pilotée par Maryse POPELIN étudie le sujet pour arriver à trouver une solution qui convienne à tout le monde.
- ABISE n'ira plus chercher les enfants pour l'ALSH : il n'y a plus trop de demandes et ça mobilise un animateur pour la conduite du véhicule.

### **Commission Agriculture :**

- La SAEM se porte très bien. Son Conseil d'administration a validé les comptes 2024, en vue de l'AG prévue le 19/06. Il y a une très bonne dynamique au marché en ce moment ; le directeur fait un très bon travail.

- P. AUVOLAT souligne qu'un record de recettes a été atteint au marché ces 2 dernières semaines, avec beaucoup d'animaux présentés et vendus à des prix très, très élevés, notamment dans le maigre. Il y a actuellement une forte demande des pays étrangers avec des acheteurs qui viennent directement sur le marché. Presque tous les animaux se vendent chaque mercredi.
- Depuis mercredi dernier, le gré à gré est aussi vendu au cadran. Pour le premier marché, les animaux ont été plus nombreux et les cours soutenus.
- La consultation pour l'amélioration de la toiture photovoltaïque est en cours. La visite des entreprises, obligatoire, aura lieu lundi prochain.
- I. LAGOUTTE demande si les usagers du marché ne sont pas perturbés par le projet touristique. D. CORDEIRO lui répond qu'à ce stade d'avancement, le projet ne devrait pas perturber le fonctionnement du marché. Quelques incertitudes restent à lever pour l'organisation du concours ou de la fête du pot au feu.

#### **Commission Tourisme et culture :**

- D. CORDEIRO souligne la bonne dynamique qui se met en place autour de la candidature des sites clunisiens. Le comité territorial du Charolais Brionnais est assez exemplaire à l'échelle de la candidature, la fédération des sites regarde de près ce qui se passe localement. La fédération voudrait que le comité anime aussi les autres sites labélisés mais qui ne font pas partie de la candidature. Cela ne pose pas de souci par principe, mais ils devront s'acquitter des mêmes conditions que celles demandées aux sites qui financent le comité territorial.

#### **Commission Environnement :**

- 3 communes participeront à l'opération « Nettoyons la Nature » le 14/06 : Ligny, Fleury et Iguerande. Les horaires seront différents à Iguerande.
- Toutes les écoles ont visité le centre de tri. Les enfants ont été très intéressés.
- Laura GOUILLON finalise le programme d'actions du COT. Il sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire.
- I. LAGOUTTE informe le Conseil que :
  - o Le Syndicat des Eaux a lancé un appel d'offres pour la construction d'un nouveau réservoir de 1000m<sup>3</sup> à Saint Julien de Jonzy (un investissement d'1,6 millions d'€). Les travaux sont prévus à partir de la fin d'année. Ce nouveau réservoir permettra des connexions entre les 2 Syndicats des eaux du Brionnais et du Sornin.
  - o 1 départ en retraite au SPANC. Le Syndicat va recruter un technicien en septembre

## **Actualités des communes**

**Ligny en Brionnais :** les panneaux photovoltaïques sont en cours d'installation sur le dépôt communal (fin des travaux dans 1 à 2 semaines). La salle polyvalente est désormais baptisée « Claude PEGON », le maire à l'initiative de sa réhabilitation.

**Mailly :** fin des travaux d'aménagement de la place des Lots. Cela change l'image de l'entrée du village. La Mairie a reçu beaucoup de retours positifs.

**Oyé :** bonne fréquentation de la marche

**Saint Bonnet de Cray :** le local technique est en cours de finition – un système de production électrique en toiture et de récupération des eaux de pluie ont notamment été installés.

**Saint Christophe en Brionnais :** bal des jeunes ce mercredi et tournoi de foot ce jeudi

**Saint Didier en Brionnais** : pas d'actualité particulière

**Saint Julien de Jonzy** : pas d'actualité particulière

**Sainte Foy** : organisation d'une vente de plats à emporter le 07/06 au profit de la restauration de l'église

**Sarry** : pas d'actualité particulière

**Semur en Brionnais** : 50 habitants de la commune partent au tournoi de foot vétérans des plus beaux villages de France. Semur accueillera l'évènement l'an prochain. La 2<sup>ème</sup> édition de la marche Semur / Cluny aura lieu le week-end de la Pentecôte, avec plusieurs possibilités de distance.

**Varenne L'Arconce** : marche pédestre dimanche prochain, passage de la marche de Semur-Cluny le 07/06 et inauguration église le 14/06. De nombreux concerts sont déjà prévus dans l'édifice.

**Briant** : marche le 22/06. L'ACI est intervenu pour faucher les abords de l'étang suite à l'arrêt de travail du cantonnier.

**Fleury la Montagne** : le parking cimetière est terminé. Des travaux voirie sont en cours (50 000 € cette année)

**Iguerande** : la nouvelle mairie a été inaugurée. La Fabrique sera ouverte tout l'été. Le festival « Les Voix d'eau de l'été » prévoit une soirée à la halte nautique réaménagée d'Artaix, le 04/07. Le canal devrait être remis en eau pour le festival.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

<b>Le Président de la Communauté de communes</b> <b>David CORDEIRO</b>	<b>La secrétaire de séance,</b> <b>Rachel BESANCON</b>
	